

Assurance-chômage—Loi

ministre à rétablir l'équilibre dans la loi sur l'assurance-chômage en la rendant au moins juste et équitable.

Il n'y a pas beaucoup de gens visés par ces deux articles. Je pense avoir fait valoir mon point. Dans les circonstances, le ministre n'a aucune façon de justifier une modification à la loi sur l'assurance-chômage qui me révèle à moi et à tous les gens raisonnables que le crime paie, au détriment de nos personnes âgées. J'espère donc qu'après s'être fait secouer par un ou deux autres orateurs de ce côté-ci de la Chambre, il demandera de réserver cet article. Le ministre hoche la tête. C'est honteux. Si le ministre dit non sans y penser plus longtemps, je pense qu'il ne se rend pas compte de la situation.

M. Baldwin: Le gouvernement s'occupe de ses amis des entreprises de dragage.

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Que le compte rendu montre que le leader à la Chambre de ce côté-ci est un homme très sage.

Des voix: Bravo!

● (1720)

M. Alexander: Il comprend la situation. Je le répète, je ne veux pas retarder ce bill inutilement et nous l'avons bien étudié en comité. Le ministre comprend notre position, il comprend qu'il a fait une erreur. Nous espérons seulement qu'il le reconnaîtra, qu'il reviendra sur sa position à l'égard de ces deux amendements, surtout après ce qu'il vient de faire aux personnes âgées. Il joue les pères Noël avec ceux qui sont en prison, alors qu'avec les personnes âgées, il est plus avare que Séraphin.

Mon ami de Spadina (M. Stollery) rit, mais je sais qu'un homme qui a autant voyagé que lui, qui comprend bien les problèmes des personnes âgées se rend compte des absurdités de ces deux amendements. S'il est le genre d'homme que je crois, il devrait intervenir, mais, il a peut-être été trompé, comme le reste des députés de l'arrière-ban. Ils sont vraiment d'accord avec ce que nous disons, mais ils n'ont jamais l'occasion d'être honnêtes envers eux-mêmes.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Ils peuvent être honnêtes et dire: «Le député de Hamilton-Ouest a raison, car il sait dans quelle voie s'oriente le ministre.» Monsieur l'Orateur, le principe auquel souscrit le ministre a de quoi nous inquiéter. Il demande un moratoire sur les questions d'assurance-chômage à propos des criminels. Je trouve cela vil, odieux et insupportable et j'espère qu'après m'avoir écouté, il sera convaincu que j'ai raison. Je demande à mes collègues de l'autre côté de laisser tomber tout sectarisme, de montrer leur sens de la justice et de voter en faveur des amendements concernant les articles 4 et 5.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je connais depuis trois ans l'opposition officielle—composée de gens comme le député de Fundy-Royal (M. Fairweather), le député d'Egmont (M. MacDonald) et le député de Hillsborough (M. Macquarrie). Leur chef est un homme de cœur qui reconnaît la nécessité de réformes, et c'est pourquoi cet amendement a été proposé par le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander). Nous ne saurions en aucune façon l'accuser d'être le père Noël, mais nous pouvons certes souhaiter que son parti applique cet idéal de sensibilité et de réforme et redresse les torts des pratiques traditionnelles en permettant aux détenus emprisonnés pour

[M. Alexander.]

leurs fautes de se réinsérer beaucoup plus harmonieusement dans la trame sociale que par le passé.

Mon parti est contre cet amendement. Nous admettons que les détenus emprisonnés ont probablement du mal à trouver de l'emploi. Toute société qui souhaiterait que ces personnes soient réinsérées dans la société devrait manifestement leur accorder des conditions que nous admettions avant 1971. Il n'y a ici rien de nouveau; ces conditions existaient déjà dans la loi avant 1971. Évidemment, ces gens souffrent; évidemment, ils souffrent à cause de leurs propres fautes et de leurs erreurs vis-à-vis de la société. Il ne s'agit certes pas d'actes involontaires, comme l'a dit le ministre en comité, mais d'actes qui bien souvent ont été commis en toute connaissance de cause. Mais c'est à la société de s'assurer qu'une fois la peine purgée le châtimement ne redouble pas. Nous ne voulons tout de même pas refuser aux détenus qui ont fait leur temps de prison l'aide que nous pouvons leur donner une fois qu'ils sont libérés, lorsqu'ils essaient de se réadapter à la société.

Je sais que les ostrogoths de l'extrême droite vont trouver cela épouvantable, mais j'en appelle aux esprits les plus éclairés de la Chambre. Je les conjure de repousser cet amendement du député de Hamilton-Ouest et de lui donner la sanction qu'il mérite, une défaite immédiate.

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, j'ai un mot seulement à dire. l'article en discussion constitue une mesure très positive et très libérale, pour laquelle le ministre mérite d'être félicité. Les députés qui ont un peu de mémoire savent que l'article 4 (b) incorpore des idées exprimées, au fil des ans, pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Si je ne m'abuse, beaucoup de députés du parti conservateur ont prôné l'insertion d'une mesure de ce genre dans les modifications qui seraient apportées à la loi sur l'assurance-chômage. L'argument invoqué à cette fin, et que j'estime tout à fait valable, veut que celui qui, après avoir cotisé pendant un certain temps, se trouve en difficulté avec la société, devrait pouvoir compter, à sa sortie de prison, sur une certaine prestation de revenu, en attendant de trouver du travail. Tel est le but de l'article.

Non contents d'appuyer cet article, et de repousser l'amendement présenté par le parti conservateur, nous félicitons en plus le ministre de l'avoir fait figurer dans le bill.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, il a toujours été risqué, pour un député, d'intervenir dans un débat qu'il n'a pas pu suivre aussi attentivement que les membres du comité. Mais je tiens à dire un mot ou deux. Je vais les présenter en la forme d'une question, à laquelle le ministre pourrait répondre lors de sa prochaine intervention.

L'argument de mon ami le député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander) exprime notre inquiétude de paraître patronner des activités illicites. Nous savons tous que le pays possède son lot de criminels d'habitude. Il semble qu'en adoptant cet article, nous leur donnons la possibilité de se créer des droits à prestation, avant de se faire réexpédier en prison. Il peut établir ses droits aux prestations, demeurer en prison durant l'hiver, confortablement au chaud et en sortir quand il n'y a plus d'emploi disponible dans son métier ou sa catégorie générale de travail. Quand il y a des emplois vacants, il pourrait provoquer la police à nouveau et se retrouver en prison. De fait, il pourrait de propos délibéré agir ainsi durant deux ou trois ans.